

RCS : MULHOUSE

Code greffe : 6852

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MULHOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 D 00766

Numéro SIREN : 902 835 198

Nom ou dénomination : 2AS

Ce dépôt a été enregistré le 22/09/2023 sous le numéro de dépôt 5493

2021 D 766

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MULHOUSE
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

CESSION DE PARTS SOCIALES

Date d'enregistrement au Greffe 21.09.21

N° DU DEPOT 2023/5493

LE GREFFIER

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

- **La société RAK PROTECT**, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 200 000 euros, ayant son siège social 3, RUE PAUL HENRI SPAAK 68390 SAUSHEIM, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 809 458 003 RCS MULHOUSE, représentée par , en qualité de ,

ci-après dénommée "le cédant",
d'une part,

- **Monsieur Edit KAMBERI**, né le 19 juillet 2003 à MULHOUSE, de nationalité française, demeurant 5B rue des Amidonniers 68200 MULHOUSE,

ci-après dénommé "le cessionnaire",
d'autre part,

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ ET DÉCLARÉ CE QUI SUIT:

DÉCLARATIONS DU CÉDANT ET DU CESSIONNAIRE

la société RAK PROTECT, cédante, déclare :

- que les parts cédées sont libres de tout nantissement et ne font l'objet d'aucune procédure susceptible de faire obstacle à leur cession,

- que la société 2AS n'est pas en état de cessation des paiements et qu'elle n'a fait l'objet d'aucune procédure de règlement amiable des entreprises en difficulté, de redressement ou de liquidation judiciaires.

Monsieur Edit KAMBERI, cessionnaire, déclare :

- qu'il est célibataire,

Le cédant et le cessionnaire déclarent en outre, chacun en ce qui le concerne :

- qu'ils ont la pleine capacité juridique pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites, qu'ils ne font l'objet d'aucune procédure d'apurement collectif du passif dans le cadre des lois et règlements en vigueur,

ER

~

- et qu'ils ont la qualité de résidents au sens de la réglementation des relations financières avec l'étranger.

EXPOSÉ CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

Suivant acte sous signature privée en date à MULHOUSE du 04 août 2022, il existe une société civile immobilière dénommée 2AS, au capital de 1 000 euros, divisé en 1 000 parts de 1 euro chacune, entièrement libérées, dont le siège est fixé 64, AVENUE D'ILLZACH, 68 110 ILLZACH, et qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 902 835 198 RCS MULHOUSE pour une durée de 99 ans expirant le 06 septembre 2120.

La société 2AS a pour objet principal la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute participation dans toutes sociétés et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent.

Le gérant actuel de ladite Société est Madame KAMBERI Dielleza, demeurant 4 Passage Paul HEINRICH - 68100 MULHOUSE.

Le capital social de la Société est actuellement réparti comme suit entre les associés :

Madame Dielleza KAMBERI, cinq cent cinquante parts sociales en pleine propriété, ci	550 parts
La société RAK PROTECT, quatre cent cinquante parts sociales en pleine propriété, ci	450 parts

ORIGINE DE PROPRIÉTÉ DES PARTS SOCIALES

Le cédant possède dans cette Société quatre cent cinquante parts sociales de 1 euro chacune, pour les avoir reçues en contrepartie de son apport en numéraire lors de la constitution de la Société. Elles sont numérotées de 551 à 1 000.

CECI EXPOSÉ, IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

CESSION

Par les présentes, la société RAK PROTECT cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à Monsieur Edit KAMBERI qui accepte, une part sociale de 1 euro, portant le numéro 1 000, sur les quatre cent cinquante parts lui appartenant dans la Société.

Monsieur Edit KAMBERI devient l'unique propriétaire des parts cédées à compter de ce jour et est subrogé dans tous les droits et obligations attachés à ces parts, sans exceptions ni réserves.

Le cessionnaire se conformera à compter de ce jour aux stipulations des statuts de la Société dont il déclare avoir pris connaissance ainsi qu'aux obligations légales nées de la condition d'associé. Il jouira à compter de ce jour de tous les droits attachés à cette condition.

Le cessionnaire aura seul droit aux dividendes susceptibles d'être mis en distribution sur ces parts postérieurement à ce jour.

EK

~

PRIX DE LA CESSION

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal d'un euro (1 euro) que Monsieur Edit KAMBERI a payé à l'instant même à la société RAK PROTECT, qui le reconnaît et lui en donne valable et définitive quittance.

AGRÉMENT DE LA CESSION

Cette cession est soumise à agrément conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts.

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale en date du 1^{er} septembre 2022, la collectivité des associés a autorisé la présente cession et a déclaré agréer Monsieur Edit KAMBERI, cessionnaire, en qualité de nouvel associé. Une copie du procès-verbal de cette délibération, certifiée conforme par la gérance, demeure annexée à chacun des originaux des présentes.

La collectivité des associés a décidé la modification corrélative de l'article 7 des statuts sous la condition suspensive de la réalisation de ladite cession et de sa signification à la Société ou de la mention de la cession sur le registre des transferts, si les statuts le prévoient.

REMISE DE PIÈCES

Le cédant a remis présentement au cessionnaire qui le reconnaît, la copie des statuts et celle du dernier bilan approuvé de la Société, lesquelles copies ont été certifiées conformes par la gérance de la Société.

DÉCLARATION POUR L'ENREGISTREMENT

Le cédant déclare que la société 2AS est soumise à l'impôt sur les sociétés et que la part sociale cédée a été créée en vue de rémunérer les apports effectués à la Société.

Il précise que la Société est une société à prépondérance immobilière au sens de l'article 726 du Code général des impôts et déclare en application des dispositions de l'article 74 SJ de l'Annexe II du Code général des impôts :

- que le prix de cession est de 1 euro par part cédée,
- que le prix d'acquisition était de 1 euro par part,

Il sera perçu un droit de 5 % assis sur le prix exprimé et le capital des charges qui peuvent ajouter au prix ou sur une estimation des parties si la valeur réelle est supérieure au prix augmenté des charges, conformément aux dispositions de l'alinéa 1 du II de l'article 726 du Code général des impôts.

ER

~

PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Conformité au RGPD :

La Société a déployé un plan de mise en conformité au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD) et se conforme aux autres législations applicables en matière de traitement de Données Personnelles.

La Société a mis en place des politiques de confidentialité, des notices d'information et des formulaires de consentement couvrant l'ensemble des traitements qu'elle met en oeuvre, documente régulièrement sa conformité au RGPD, a mis en oeuvre une politique de conservation des Données Personnelles conforme aux législations applicables, le cas échéant, réalise des transferts de Données Personnelles en dehors de l'EEE en conformité avec les législations applicables et dispose, conformément à l'article 32 du RGPD, de mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque pour les Données Personnelles qu'elle traite (en tant que responsable de traitement et de sous-traitant).

Aucune violation de Données Personnelles impliquant la Société (en tant que responsable de traitement ou sous-traitant) n'a eu lieu dans les trois (3) années précédant la date de réalisation de la présente cession.

Le cédant s'engage à indemniser le cessionnaire de tout préjudice subi par le cessionnaire et/ou la Société du fait de transferts de Données Personnelles réalisés en violation du RGPD.

FORMALITÉS DE PUBLICITÉ - POUVOIRS

La présente cession sera mentionnée sur le registre des transferts, à la diligence du cessionnaire à qui tous pouvoirs sont donnés à cet effet.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

AFFIRMATION DE SINCÉRITÉ

Les parties soussignées affirment sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que le présent acte exprime l'intégralité du prix convenu. Elles reconnaissent avoir été informées par le rédacteur des présentes des peines encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

FRAIS

Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par le cessionnaire qui s'y oblige.

EK

m

DÉCHARGE

Les Parties reconnaissent et déclarent :

- avoir arrêté et convenu exclusivement entre elles le prix, ainsi que les charges et conditions de la présente cession ;
- donner décharge pure et simple entière et définitive au rédacteur de l'acte, reconnaissant que l'acte a été établi et dressé sur leurs déclarations, sans que ce dernier soit intervenu, entre elles ni dans la négociation, ni dans la détermination des conditions du présent acte.

Fait à MULHOUSE
Le 12 septembre 2022
En cinq originaux

Le cédant ⁽¹⁾



Lu et approuvé
bon pour cession de 1 part, bon pour quittance

Le cessionnaire ⁽²⁾

Lu et APPROUVE
BON POUR
ACCEPTATION
de la cession



(1) Le cédant fera précéder sa signature de la mention manuscrite "Lu et approuvé. Bon pour la cession de (nombre en lettres) parts. Bon pour quittance".

(2) Le cessionnaire fera précéder sa signature de la mention manuscrite "Lu et approuvé. Bon pour acceptation de la cession"

Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
MULHOUSE

Le 23/09/2022 Dossier 2022 00032797, référence 6804P61 2022 A 03363
Enregistrement : 25 € Penalités : 0 €
Total liquidé : Vingt-cinq Euros
Montant reçu : Vingt-cinq Euros

EK

4

Registre des mouvements

OPERATIONS		Comptes concernés	DROITS SOCIAUX			OBSERVATIONS
N°Ordre	DATE		NATURE	Débit	Crédit	
1	13/02/2015	Inscription au registre	Actions nominatives ordinaires	2 500		Inscription au registre d'actions nominatives ordinaires
2	13/02/2015	n° 1 - M. SIVIL Fahrettin	Actions nominatives ordinaires		250	Inscription au registre de M. SIVIL Fahrettin (d'actions nominatives ordinaires, apports en numéraire) : droits en pleine propriété
3	13/02/2015	n° 2 - Mme AKKUYU Filiz	Actions nominatives ordinaires		2 250	Inscription au registre de Mme AKKUYU Filiz (d'actions nominatives ordinaires, apports en numéraire) : droits en pleine propriété
4	03/07/2015	Transfert vers un compte de mêmes caractéristiques	Actions nominatives ordinaires	250	0	Transfert d'actions nominatives ordinaires à partir du compte de M. SIVIL Fahrettin : droits en pleine propriété (n° 1) vers le compte de M. KOC Kamil : droits en pleine propriété (n° 3)
4	03/07/2015	Transfert vers un compte de mêmes caractéristiques	Actions nominatives ordinaires		250	Inscription en compte issue d'une opération de transfert d'actions nominatives ordinaires à partir du compte de M. SIVIL Fahrettin : droits en pleine propriété (n° 1) vers le compte de M. KOC Kamil : droits en pleine propriété (n° 3)
5	03/07/2015	Transfert vers un compte de mêmes caractéristiques	Actions nominatives ordinaires	2 000	250	Transfert d'actions nominatives ordinaires à partir du compte de Mme AKKUYU Filiz : droits en pleine propriété (n° 2) vers le compte de M. KOC Kamil : droits en pleine propriété (n° 3)

Registre des mouvements

OPERATIONS		Comptes concernés		DROITS SOCIAUX			OBSERVATIONS
N°Ordre	DATE	NATURE	NATURE	Débit	Crédit	Solde	
5	03/07/2015	Transfert vers un compte de mêmes caractéristiques	n° 3 - M. KOC Kamil		2 000	2 250	Transfert d'actions nominatives ordinaires à partir du compte de Mme AKKUYU Filiz : droits en pleine propriété (n° 2) vers le compte de M. KOC Kamil : droits en pleine propriété (n° 3)
6	01/02/2016	Augmentation du capital (Apports en numéraire) par augmentation du nombre de droits sociaux		34 500		*****	Emission d'actions nominatives ordinaires provenant d'apports en numéraire suite à une augmentation du capital par augmentation du nombre de droits sociaux
7	01/02/2016		n° 3 - M. KOC Kamil		31 050	33 300	Souscription à une augmentation du capital par émission d'actions nominatives ordinaires (apports en numéraire)
8	01/02/2016		n° 2 - Mme AKKUYU Filiz		3 450	3 700	Souscription à une augmentation du capital par émission d'actions nominatives ordinaires (apports en numéraire)
9	02/10/2018	Transfert vers un compte de mêmes caractéristiques	n° 2 - Mme AKKUYU Filiz	3 700		0	Transfert d'actions nominatives ordinaires à partir du compte de Mme AKKUYU Filiz : droits en pleine propriété (n° 2) vers le compte de SAS KOC HOLDING : droits en pleine propriété (n° 4)
9	02/10/2018	Transfert vers un compte de mêmes caractéristiques	n° 4 - SAS KOC HOLDING		3 700	3 700	Inscription en compte issue d'une opération de transfert d'actions nominatives ordinaires à partir du compte de Mme AKKUYU Filiz : droits en pleine propriété (n° 2) vers le compte de SAS KOC HOLDING : droits en pleine propriété (n° 4)

Registre des mouvements

OPERATIONS			Comptes concernés				DROITS SOCIAUX			OBSERVATIONS
N°Ordre	DATE	NATURE	NATURE	Débit	Crédit	Solde				
10	02/10/2018	Transfert vers un compte de mêmes caractéristiques	n° 3 - M. KOC Kamil Actions nominatives ordinaires	22 200		11 100	Transfert d'actions nominatives ordinaires à partir du compte de M. KOC Kamil : droits en pleine propriété (n° 3) vers le compte de SAS KOC HOLDING : droits en pleine propriété (n° 4)			
10	02/10/2018	Transfert vers un compte de mêmes caractéristiques	n° 4 - SAS KOC HOLDING Actions nominatives ordinaires		22 200	25 900	Transfert d'actions nominatives ordinaires à partir du compte de M. KOC Kamil : droits en pleine propriété (n° 3) vers le compte de SAS KOC HOLDING : droits en pleine propriété (n° 4)			
11	20/12/2019	Transfert vers un compte de mêmes caractéristiques	n° 3 - M. KOC Kamil Actions nominatives ordinaires	11 100		0	Transfert d'actions nominatives ordinaires à partir du compte de M. KOC Kamil : droits en pleine propriété (n° 3) vers le compte de SAS KOC HOLDING : droits en pleine propriété (n° 4)			
11	20/12/2019	Transfert vers un compte de mêmes caractéristiques	n° 4 - SAS KOC HOLDING Actions nominatives ordinaires		11 100	37 000	Transfert d'actions nominatives ordinaires à partir du compte de M. KOC Kamil : droits en pleine propriété (n° 3) vers le compte de SAS KOC HOLDING : droits en pleine propriété (n° 4)			
12	09/09/2021	Augmentation du capital (Apports en numéraire) par augmentation du nombre de droits sociaux	Actions nominatives ordinaires	163 000		*****	Emission d'actions nominatives ordinaires provenant d'apports en numéraire suite à une augmentation du capital par augmentation du nombre de droits sociaux			
13	09/09/2021		Actions nominatives ordinaires		163 000	200 000	Souscription à une augmentation du capital par émission d'actions nominatives ordinaires (apports en numéraire)			

Operations

Droit social

° ordre	DATE	Nature	Comptes concernés	Nature	Débit	Credit	Solde	OBSERVATIONS
---------	------	--------	-------------------	--------	-------	--------	-------	--------------

14	12 septembre 2022	Cession de parts sociales	N° 05 Edil KAMBERI					
----	-------------------	---------------------------	--------------------	--	--	--	--	--

				Actions nominatives ordinaires	1			
--	--	--	--	--------------------------------	---	--	--	--

449

Cession de parts sociales, la société RAK PROTECT cede 1 part d'une valeur de 1€ portant le numero 1000 à la SCI 2AS représentée par Mme KAMBERI garante